

Diffusion aux membres du comité

Excusés :

- *Mesdames Nathalie APPÉRE, Lénaïc BRIERO, Ségolène COMBREZ, Marie-Joëlle RIAUX, Frédérique CAMILLERI, Isabelle DANIEL, Catherine GLON, Latifa LAABISSI, Geneviève LETOURNEUX, Ann NUSIMOVICI, Ana SOHIER,*
- *Messieurs Eric BERROCHE, Thomas GACHET, Yannick LE GARGASSON, Jean-Luc MASSON, Honoré PUIL, Jean ROBERTI, Vincent VALENTIN, Mohamed ZAIDOUNI*

COMPTE-RENDU

REUNION DU COMITE CONSULTATIF LAICITE DU 15 DÉCEMBRE 2015

I – Présentation de la séance

Le Comité Consultatif Laïcité s'est réuni mardi 15 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville pour consacrer une seconde séance plénière au thème : "**Laïcité, vivre-ensemble à l'école et dans la péri-école**".

Anna Quéré, journaliste pour le magazine *Les Rennais* a assisté à cette séance en vue de la parution d'un article sur le fait éducatif à Rennes, comprenant un focus sur les travaux du Comité Consultatif Laïcité.

L'objet de la séance est de synthétiser et problématiser le dossier "école et laïcité" en s'appuyant sur :

- le compte-rendu du groupe de travail présenté par Françoise Soulimant lors de la séance plénière du 23 novembre dernier et les débats qui ont suivis ;

- l'articulation avec le Projet Éducatif Local en cours d'écriture qui entend rassembler la communauté éducative pour faire de l'éducation un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale et un lieu de vie essentiel de lutte contre les inégalités ;

- les échanges de la séance plénière d'aujourd'hui. Les membres sont invités à se prononcer pour permettre aux élus commanditaires des travaux du Comité d'entendre leur position sur les différentes questions soulevées lors des auditions.

NB : Il est rappelé qu'il avait été méthodologiquement acté que la recherche de consensus était certes préférable mais elle n'était pas l'objectif des travaux du Comité. La diversité des expressions sera donc reprise dans cette synthèse.

II – Débat sur les propositions

2.1 La nécessité d'une culture commune à tous les acteurs éducatifs sur l'application du principe de laïcité

A / Introduction de René Jouquand

" Nous avons tenu à préciser notre attention à demeurer dans le champ des compétences d'un Comité Consultatif municipal. Nos propositions ayant vocation à être entendues en tout premier lieu par le Conseil Municipal et les services municipaux.

Mais l'ambition est aussi de partager ce travail avec tous ceux qui pourront s'approprier un certain nombre de propositions : le monde associatif notamment mais aussi et pourquoi pas des services de l'État, notamment lorsque s'impose pour certains grands chantiers, la coopération entre acteurs municipaux, associatifs et État.

C'est assurément le cas avec le premier champ de questions abordé par notre Comité. Comment aborder la laïcité à l'école sans souligner l'approbation de la Ville de rassembler la communauté éducative pour faire de l'éducation un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale et un levier essentiel de lutte contre les inégalités ?

Pour préparer les enfants et les jeunes à s'insérer dans la société, à faire société avec les autres et à y exercer leur citoyenneté, l'école requiert l'engagement et la coopération entre les différents acteurs de la communauté éducative pour une éducation partagée, pour faire de chaque journée à l'école, un temps d'éducation partagé. C'est notamment nécessaire quand il s'agit de transmettre les valeurs républicaines ou faire vivre la laïcité.

Si la laïcité et les valeurs républicaines doivent s'apprendre (ce qui a été souligné par le groupe de travail et lors des différentes auditions mais aussi lors des ateliers participatifs du Projet Éducatif Local), il est aussi manifeste qu'elles se découvrent et se comprennent dans ou par l'exemplarité dans les différentes situations d'enseignement et d'éducation vécues par les enfants, avec les adultes qui encadrent les différents temps qui font une journée à l'école."

B / Proposition de René Jouquand

Sans ignorer les statuts, compétences et missions particulières des uns et des autres (enseignants, agents municipaux, animateurs et responsables associatifs, parents...) il souligne la nécessité de développer une culture commune à partir de temps d'échange, voire de formation, afin que l'ensemble des agents aient une posture professionnelle commune, notamment en matière d'application du principe de laïcité.

C / Remarques des membres du Comité

- Il semble essentiel d'avoir autour de l'enfant un langage commun sur le principe de laïcité. Cela semble même être une obligation d'être formé sur la laïcité autour de l'enfant.
- Cela soulève tout de même la question du langage commun.
- Il y a des formations à construire de toute pièce, car aujourd'hui il n'existe pas de formation sur une référence commune à tous les acteurs intervenant à toutes les séquences éducatives.
- Il semble également important de ne pas nier la diversité des écoles sur le territoire rennais : les situations peuvent être différentes en centre-ville et dans les quartiers. Il faudrait donc un langage commun qui puisse s'adapter à chaque situation.
- Il existe à Rennes des expérimentations de formation commune au sein d'établissement scolaire (personnels enseignant et non enseignant) qui montrent des effets très positifs sur les enfants et leurs familles.
- Cela pourrait être un élément du projet d'établissement.

2.2 La restauration scolaire

2.2.1 Le choix du menu

A / Introduction de René Jouquand

" La question de la restauration scolaire ne saurait être dissociée de la question de la pause méridienne, point d'articulation de l'ensemble des temps de journée des enfants et des jeunes à l'école. La pause méridienne est devenue centrale dans la nouvelle organisation des temps éducatifs impulsée par la réforme des rythmes scolaires.

La restauration scolaire peut se révéler déterminante dès lors que la Ville affiche l'ambition de ne laisser personne de côté. Au-delà d'une politique tarifaire, faire en sorte aussi de respecter un certain nombre de choix alimentaires pour permettre à chacun de trouver un degré plus ou moins fort de satisfaction, c'est se questionner autour du souhait d'accueillir et d'inclure le plus grand nombre d'enfants en leur offrant la possibilité de consommer des plats qui leur conviendront.

C'est un enjeu pour le temps d'un repas de permettre :

- à tous les enfants sans exclusion, de participer au temps du repas comme un temps éducatif à part entière, temps d'apprentissage du respect, de la liberté de choisir, temps d'éducation à la santé ou au développement durable à partir de la connaissance des plats et des ingrédients qui entrent dans leur composition.
- à tous les enfants de prendre part à un temps de vie qui rassemble. Et au-delà un enjeu aussi pour la participation aux différentes activités éducatives proposées durant la pause méridienne. La volonté d'inclusion du plus grand nombre est un choix politique qui dépasse la seule question de l'accès au temps de repas, c'est un choix déterminant pour la politique éducative de la Ville.

Deux risques sont cependant à éviter :

- respecter strictement toutes les exigences alimentaires (les religions), car cela pourrait amener la collectivité à se voir reprocher de ne pas faire le même effort pour toutes les exigences alimentaires des religions (égalité) ou de ne pas respecter la neutralité d'un service public, voire de financer indirectement des cultes en servant de la Halal ou Kasher.
- accepter des exceptions ou des particularités, sans en fixer les limites, ouvre la porte à de nouvelles exigences et impose des conditions disproportionnées de mise en œuvre (organisation, coûts)."

B / Proposition de René Jouquand

Pour éviter les oppositions binaires "porc ou pas porc", proposition est faite de généraliser une expérimentation qui se fait actuellement à Rennes et qui vise à laisser choisir entre 4 options :

- repas classique/ menu du jour
- repas sans viande
- repas sans porc
- repas conforme à prescription médicale

C / Remarques des membres du Comité

Le Comité se prononce à l'unanimité pour la proposition de René Jouquand, sous réserve des remarques suivantes :

- Sur le vocabulaire : préférer l'expression "menu alternatif" plutôt que "menu de substitution".
- Le temps de restauration est un temps éducatif en ce qu'il est un temps d'éducation au choix, de développement de l'esprit critique, un temps de respect de l'autre, un temps d'éducation au développement durable (sur le sens de ce qu'on a dans l'assiette).
- Une interrogation est soulevée : pourquoi pas un choix entre un menu du jour et un menu poisson ? Il a été répondu que cela poserait des difficultés d'équilibre alimentaire pour les enfants végétariens.

Le choix du menu n'est pas la seule dimension. L'organisation du service de restauration et le coût de cette proposition seraient sans doute importants.

- Il apparaît important d'avoir un langage très clair exprimé :
 - car aujourd'hui pour faire ce choix, il faut cocher une case cachée dans le volet sanitaire des formulaires d'inscriptions. Une formalisation forte, très claire et respectueuse de l'approche proposée par les uns et les autres est donc nécessaire.
 - pour répondre aux attentes de lignes directrices des personnels de restauration.

2.2.2 Qui choisit ?

A / Introduction de René Jouquand

" Un dilemme est soulevé par le groupe de travail et certains interlocuteurs auditionnés.

Une fois les choix faits et les repas préparés, il reste à bien penser au temps du repas et aux agents et/ou animateurs qui auraient en charge les enfants durant ce repas et qui peuvent se retrouver face à un dilemme : respecter le choix des familles ou respecter le choix des enfants.

- Pour une mise en œuvre respectueuse du choix des familles :

Dès lors qu'on invite les parents à formuler un choix, il devrait être logiquement respecté et à mettre en lien avec la contractualisation d'un service rendu. On se réfèrera à l'article 371.1 du Code Civil sur l'autorité parentale.

- Pour respecter le choix des enfants :

On pourra invoquer la Convention Internationale des Droits de l'Enfant notamment dans les articles 12, 14.1 et 14.2. C'est une question importante. La posture adoptée devra être clairement validée par la structure gestionnaire (la Ville sur la restauration scolaire ou les associations dans le cas d'associations gestionnaires) qui dans tous les cas nécessite une information prise auprès des parents."

B / Proposition de René Jouquand

René Jouquand n'a pas fait de proposition, il a invité les membres du Comité à débattre.

C / Remarques des membres du Comité

Le Comité se prononce à l'unanimité pour le respect du choix des familles, dès lors qu'aura pu être généralisé le questionnement des familles chaque année.

- Pour la mise en œuvre, il sera porté une attention toute particulière à la manière dont seront:
 - informés les parents et dont ils seront consultés sur les choix alimentaires.
 - affichés et présentés aux parents et aux enfants, notamment pour les plus jeunes ne sachant pas lire.
 - précisées les consignes concernant l'organisation du service : disposition des tables, placement des enfants, information sur les aliments en veillant à ce que ces éléments organisationnels ne soient pas stigmatisant.
- L'adoption et la diffusion de consignes précises ne devraient toutefois pas empêcher la recherche au sein de chaque groupe scolaire de processus et d'initiatives expérimentales susceptibles de faire de chaque école un lieu toujours accueillant pour tous les enfants, sans discrimination aucune où la manière d'accueillir est une invitation faite à tous les enfants à faire partie de la classe, de l'école et donc de la Cité.

Il sera en conséquence nécessaire de faire connaître ces différentes initiatives, de les évaluer, de les partager, de les confronter pour parfaire en permanence les méthodes et les usages.

2.3 L'accompagnement des activités scolaires et éducatives

A / Introduction de René Jouquand

"Sans sortir de la compétence municipale du Comité Consultatif et sans se substituer aux autorités académiques qui ont compétences pour prévoir les conditions d'implication des parents dans l'accompagnement des activités scolaires (les sorties tout particulièrement), il apparaît nécessaire ici de rappeler l'un des axes du Projet Éducatif Local qui vise à valoriser et soutenir la parentalité : « *la démarche de la Ville vise à soutenir et valoriser à la fois l'exercice, l'expérience et la pratique de la parentalité, tout en favorisant la participation citoyenne des parents.* »

En conséquence, pour favoriser la participation du plus grand nombre de parents, il conviendrait de ne pas ajouter de nouveaux interdits à leur implication dans l'enceinte scolaire. Il appartient aux enseignants et aux animateurs de faire preuve de discernement dans le recours aux parents accompagnateurs, et sur bien d'autres attendus que la seule question du voile qui, de fait, ne se pose pas, hormis lorsqu'il y a dissimulation du visage (la loi de 2011 doit s'appliquer sur tout l'espace public)."

B / Proposition de René Jouquand

L'acceptation de la présence des parents dans des activités éducatives et scolaires devrait être la règle et le refus l'exception.

C / Remarques des membres du Comité

Le Comité se prononce à l'unanimité pour la proposition de René Jouquand. Il ajoute que

- Il faudrait aussi veiller à l'engagement des parents concernés par la participation en amont afin de les faire entrer dans l'institution : par exemple via les associations de parents d'élèves. Il constate par ailleurs l'augmentation de la participation de ces parents.
- Sur le temps scolaire, la décision revient au chef d'établissement alors que sur l'encadrement général des activités périscolaires la décision revient à la Ville.

2.4 La mise en place des ateliers périscolaires

A / Introduction de René Jouquand

"La mise en place des ateliers périscolaires s'inscrit dans l'objectif d'un projet d'école partagée, mis en œuvre au sein de chaque école. Le choix des activités s'effectue école par école lors de réunions de concertation entre le directeur/la directrice, le/la responsable d'accueil de loisirs, l'éducateur.

Le programme est arrêté en fonction des projets de chaque école et de la cohérence entre temps scolaire et temps périscolaire. À Rennes, plus de 1400 ateliers sont assurés chaque année, menés par des animateurs de la Ville, des intervenants associatifs, des enseignants, des ETAPS et des conservateurs du Conservatoire à Rayonnement Régional. Les ateliers actuels offrent une large variété disciplinaire.

La Ville souhaite que les écoles et les associations mettent l'accent sur certains enjeux repérés dans le cadre de la révision du Projet Éducatif Local. "

B / Proposition de René Jouquand

René Jouquand propose que le Comité Consultatif Laïcité recommande particulièrement :

- l'accroissement des ateliers visant l'éducation à la citoyenneté,
- la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la laïcité en prenant appui sur différents outils existants (mallettes éducatives, Charte de la laïcité expliquée aux enfants, ateliers périscolaires : par exemple, en adaptant des activités et des programmes mis en place lors de classes de Ville Laïcité).
Le Comité, dans sa dernière réunion, a préconisé de recenser les lieux et outils ressources.
- l'initiation aux langues et cultures des différentes populations vivant à Rennes dans une perspective de découverte et de connaissances réciproques des cultures des scolaires.
- la sensibilisation à l'Histoire de Rennes et des Rennais qui permette de découvrir la diversité de celles et ceux, individus ou groupes, qui ont écrit l'histoire de notre ville ou qui font la Ville aujourd'hui.
- le rappel chaque année aux différents référents des ateliers périscolaires de travailler à des mesures incitatives (budgets, concours, valorisation). Pour contribuer à favoriser les ateliers répondant aux enjeux repérés, les incitations viseraient tant les référents que les enfants (car ce sont les enfants qui généralement choisissent leurs ateliers).

Des mesures incitatives qui doivent ouvrir un grand chantier qui vise à partir des enfants, et comme nous y invite Patrick Weil, à « *nous approprier toute notre histoire, à la regarder en face, que certains de nos compatriotes ne nous paraissent plus étrangers mais qu'avec eux nous fassions histoire commune* ».

C / Remarques des membres du Comité

Le Comité se prononce à l'unanimité pour la proposition de René Jouquand.

2.5 – L'apprentissage des langues et cultures d'origine

A / Introduction de René Jouquand

L'apprentissage des langues et cultures d'origine organisée désormais dans le cadre des activités périscolaires sur la base de convention avec des États étrangers fait l'objet d'avis très critiques.

Il note que le Haut Conseil à l'intégration demande depuis 1991 la suppression de ces cours.

B / Proposition de René Jouquand

L'apprentissage des langues et cultures d'origine tel que défini ci-dessus implique une enquête plus approfondie sur ce qui se passe à Rennes et qui pourra être partagée dans quelques semaines.

C / Remarques des membres du Comité

Le Comité valide la proposition de René Jouquand.

2.6 – Le financement de l'enseignement privé

2.7

A / Introduction de René Jouquand

Aujourd'hui, la Ville de Rennes va au-delà de la stricte obligation de la loi, en ce qui concerne la restauration.

Lors des auditions, des échanges en groupe de travail et des échanges en séance plénière, des positions divergentes se sont exprimées :

- La satisfaction de ceux qui veulent le statu quo.
- Le regret pour certains que la ville de Rennes aille au-delà de ses strictes obligations légales en matière de financement de l'enseignement privé.
- Le regret pour d'autres de ne pas voir l'enseignement privé pleinement associé dans les instances de définition et de suivi du Projet Éducatif Local et mieux financés dans le domaine du périscolaire.
- **B / Proposition de René Jouquand**

R Jouquand prend acte des divergences des membres du comité sur ce sujet.

C / Remarques des membres du Comité

Un bref débat confirme l'existence des divergences entre les membres du Comité sur cette question.

Il est convenu qu'une note de constat de la situation sera produite et transmise aux membres du comité.

III – Questions diverses

- **Un temps d'échange sur la prévention de la radicalisation** aura lieu lors de la prochaine réunion plénière le 27 janvier 2016 avec la participation de Gildas Le Guernigou, référent sur la radicalisation à la Ville.

Les membres du Comité demandent qu'une note préparatoire soit communiquée avant la séance pour connaître ce qui se fait à Rennes en ce domaine.

- La seconde partie de la réunion sera consacrée au prochain thème sur les **services municipaux**. Un groupe de travail se réunira pour préparer ce thème le 5 janvier (Hôtel de Ville //17h-19H). Des fiches de travail seront envoyées à ce sujet, des retours sont attendus pour cette date.

Sont volontaires : Jocelyne Bougeard, Catherine Phalippou, Mohammed Ben Hassel, Ahmed Chatmi, Gérard Gratch.

Cette liste n'est pas limitative. Tous les membres du comité qui le souhaitent sont invités.

- La Charte de la démocratie locale rennaise prévoit que le Comité Consultatif Laïcité, au même titre que les autres comités consultatifs, puisse donner un avis sur les projets déposés dans le cadre du **Budget Participatif**. Un groupe de travail pourra se réunir sur ce sujet dans la semaine du 8 au 12 février 2016 (à confirmer).

Sont volontaires : Catherine Phalippou, Ahmed Chatmi, Mohammed Ben Hassel. Des informations complémentaires seront apportées dans un second temps, sachant que tous les membres du comité seront invités à participer.

La séance est levée à 20H